



Communiqué de presse

À Montpellier - 1 octobre 2025

Solidaires s'oppose au tri des manifestant-es par le préfet de l'Hérault

L'union syndicale Solidaires 34, alarmée par l'arrêté préfectoral relatif à la manifestation de jeudi 2 octobre, a déposé en urgence un référé liberté aux côtés d'autres organisations.

En effet, l'arrêté préfectoral indique que « la présence de toute personne extérieure à la manifestation déclarée par l'intersyndicale, composée de ses adhérents, ses militants, ses sympathisants, est interdite au sein du cortège ».

Le préfet semble vouloir désigner lui-même les personnes habilitées à participer à la manifestation, et les bon·nes des mauvais·es manifestant·es.

Nous ne laisserons pas prospérer cette mesure liberticide et souhaitons que chacun et chacune soit dans les faits libre de participer à la manifestation si elle se reconnaît dans les revendications ; qu'elle soit adhérente, militante sympathisante ou non affiliée à un syndicat. La liberté de manifester est constitutionnelle et inaliénable, elle ne doit pas faire l'objet d'un contrôle policier aux entrées de la manifestation.

Rendez-vous demain à 8h30 devant le tribunal administratif de Montpellier, 6 rue Pitot (à côté de la piscine du Peyrou).

Le droit de manifester appartient à tout le monde! Défendons-le!

 contact@solidaires34.org
 23, rue Lakanal, Montpellier, 34090
  @solidaires_34

